

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

.....
Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

Direction Population Administration et Ressources – N°06.06.2022.179

Objet : Adhésion de la Ville au Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN COPER)

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

POUVOIRS :

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.

M. BOURREAU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario

RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- Le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2111-1,

Considérant que toutes les collectivités et structures soumises à la directive européenne sur la commande publique engagées dans une action en faveur du Développement Durable ont constaté que la commande publique était un levier pertinent pour agir contre le changement climatique et pour favoriser les politiques d'insertion sociale.

Le Code de la commande publique permet depuis sa réforme l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les dossiers de consultation des entreprises. Des critères liés au développement durable peuvent être un élément du choix des sociétés attributaires.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adhésion de la Ville au Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN COPER)

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

Numéro de l'acte : 06-06-2022-179 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20220929-06-06-2022-179-DE

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

L'utilisation de ces outils efficaces pour agir n'est pas pour autant aisée. Elle implique la maîtrise de nouvelles règles juridiques, la connaissance de nouvelles méthodes de calcul des coûts, de nouvelles normes, de nouveaux labels... Pour atteindre cette maîtrise, l'échange d'expérience entre acheteurs au sein d'une association constituée en réseau s'avère utile.

C'est pourquoi a été créé, il y a plusieurs années à l'initiative de l'ADEME, un réseau dénommé Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable.

Depuis début 2022, afin de rendre ce réseau autonome et dans le but d'assurer sa pérennisation, a été constituée une association conformément à la loi de 1901.

Sachant que cette structure associative propose aujourd'hui à ses membres :

- Des actions de formation,
- Des rencontres régulières sur des aspects spécifiques des achats publics,
- Des publications de lettres d'information,
- L'accès à un centre de ressources et à site internet réservé,
- L'accompagnement, le conseil dans la passation des marchés.

Sachant que l'adhésion est fixée à 200 € /an pour notre collectivité, vous trouverez ci-joint en annexe les statuts de l'Association RAN COPER validés par l'Assemblée générale de l'association ainsi que le barème des cotisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'émettre un avis de principe afin que la ville puisse adhérer à l'Association Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable moyennant en contre partie une adhésion d'un montant de 200 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à participer aux instances statutaires de cette association.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr